

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « ÇA VA CHAUFFER »

Le présent Règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « Ça va chauffer ». Pour le surplus, il est renvoyé au « Règlement Général des Concours de la Société ». Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables aux Concours et est disponible sur le site web <https://www.circus-casino-places.be>

La participation au présent Concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du participant sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

A. Nom du Concours : Ça va chauffer (ci-après le « Concours »)

B. Organisateur : La société anonyme CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins, 129, numéro d'entreprise BCE 0451.000.609. (ci-après, la « Société »)

C. Date et durée du Concours : le Concours se déroulera du 21 avril 2025 au 17 mai 2025. Le Concours se clôturera par une soirée spéciale en date du 17 mai 2025.

D. Lieu du Concours : L'ensemble des salles de jeux, établissement de classe II, CIRCUS CASINO

E. Limites territoriales : Territoire belge

F. Conditions de participation :

- Présence obligatoire au sein d'un établissement CIRCUS CASINO au sein duquel le présent Concours est organisé ;
- Répondre de façon correcte à la question de culture générale présente sur le ticket de participation entre le 21 avril 2025 et le 17 mai 2025 ;
- Déposez son ticket de participation dans l'une des urnes présentes à cet effet à l'intérieur de l'établissement CIRCUS CASINO.

E. Déroulement du Concours :

Les tickets de participation au Concours seront distribués durant la durée du Concours (21 avril 2025 au 17 mai 2025) pour chaque visite journalière au sein d'un établissement CIRCUS CASINO à chaque participant :

- Du lundi 21 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 inclus : 1 visite = 2 tickets / jour / personne
- Du lundi 12 mai 2025 au vendredi 16 mai 2025 inclus : 1 visite = 4 tickets / jour / personne
- Le samedi 17 mai 2025 : 1 visite = 10 tickets / jour / personne

Chaque participant devra répondre correctement à la question de culture générale reprise sur le ticket de participation. Chaque participant devra placer le ticket de participation dûment complété, dans l'urne présente à cet effet au sein de l'établissement CIRCUS CASINO. Plusieurs urnes seront

présentes, chacune déterminant une fourchette de réponse à la question subsidiaire. Il revient au participant de sélectionner l'urne correspondante à la réponse qu'il estime correcte à la question subsidiaire. Le fait de placer le ticket de participation dans l'urne choisie équivaut à une réponse ferme et définitive donnée à la question subsidiaire.

- Le jour de l'action, à savoir le 17 mai 2025, le Concours se terminera par une soirée spéciale « Ça va chauffer » simultanément dans l'ensemble des établissements CIRCUS CASINO. Lors de cette soirée, l'urne correspondant à la bonne estimation de la réponse à la question subsidiaire sera ouverte.
- Pour les neuf premiers (9) prix, trois (3) tickets de ladite urne seront tirés. Les participants ne peuvent être tirés qu'une seule fois par prix de sorte qu'il y ait systématiquement trois (3) participants différents.
- Ces trois (3) participants différents auront quinze (15) secondes pour estimer (à deux décimales maximum) sur le bulletin d'estimation prévu à cet effet la valeur du prix qui est soumis à l'estimation.
- Pour le dixième prix « Scooter », cinq (5) tickets de ladite urne seront tirés. Les participants ne peuvent être tirés qu'une seule fois de sorte qu'il y ait cinq (5) participants différents.
- Ces cinq (5) participants différents auront quinze (15) secondes pour estimer (à deux décimales maximum) sur le bulletin d'estimation prévu à cet effet la valeur du scooter.
- En cas d'estimation identique, le prix sera attribué à la suite d'une épreuve physique permettant de départager les participants ex-aequo dont les modalités seront communiquées directement par le personnel présent au sein de l'établissement.

Lors de cette soirée, les participants dont le ticket de participation a été sélectionné, auront deux (2) minutes pour se faire connaître auprès de l'animateur après le tirage. Si l'une des personnes sélectionnées ne se présente pas dans le délai imparti, une nouvelle personne sera sélectionnée à sa place.

Le même participant ne pourra gagner qu'un (1) prix maximum sur les neufs (9) premiers prix proposés durant la totalité de la soirée spéciale « Ça va chauffer ». Cependant, pour autant que les conditions de participation soient respectées, les participants ayant gagné l'un des neufs (9) premiers prix pourront à nouveau être sélectionnés pour le prix « Scooter ».

L'organisateur se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation et de participation du Concours à sa seule discrétion.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attribution des prix

Les prix pourront être retirés à partir du 18 mai 2025 jusqu'au 31 mai 2025 sein de l'établissement CIRCUS CASINO dans lequel ils ont été remportés. Les prix ne peuvent être ni repris, ni échangés. L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des cadeaux à tout moment.

H. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici:

<https://www.circus-places.be/en/privacy-policy/>

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.